

## CHSCT MESR du 21.05.21

**Le déconfinement tant attendu et rendu possible par l'amélioration de la situation sanitaire, se poursuit avec l'étape symbolique du 19 mai** (couvre-feu repoussé à 21h, réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées). **L'ensemble des indicateurs épidémiologiques continue de diminuer, avec une progression de la couverture vaccinale** : à la date du 18 mai 2021, 14,7% de la population est complètement vaccinée et 31,5% ont reçu une première dose (Santé Publique France).

**Cette même semaine, le SNPTES a interpellé le premier Ministre<sup>1</sup>**, lui rappelant que les étudiantes et les étudiants ainsi que l'ensemble de la communauté universitaire ne devaient pas être sacrifiés, et que l'État, via son budget et le plan de relance, se doit d'investir dans le développement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, **notamment pour recruter des fonctionnaires et renforcer la qualité sanitaire des infrastructures** et alors que 31.400 bacheliers supplémentaires seront à accueillir à la rentrée prochaine. **Sur ce dernier point, comment, madame la Ministre, avez-vous prévu de garantir la sécurité des étudiants et des personnels, soumise notamment au respect des normes de sécurité incendie en lien avec les capacités d'accueil, qui plus est dans un contexte sanitaire qui reste incertain ?**

**Par ailleurs, le SNPTES dénonce une fois encore le défaut du dialogue social** : les membres du CHSCT ministériel n'ayant pas été consultés sur la mise à jour des consignes applicables aux établissements d'enseignement supérieur, alors que le déconfinement était prévu depuis plusieurs semaines.

**C'est dans ce contexte que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ministériel de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation s'est réuni le vendredi 21 mai 2021, dont les travaux portaient essentiellement sur l'actualité de la situation sanitaire et la mise en place des retours d'expérience sur la crise actuelle, ainsi que la politique handicap dans l'enseignement supérieur.**

En séance, le SNPTES a interpellé le Ministère sur les points suivants :

- **Suppression du jour de carence de manière générale**, et notamment pour les personnes atteintes du " Covid long " ;
- **Maintien des aides économiques et sociales aux étudiants** pendant la crise sur la rentrée prochaine ;
- Mise en place d'une "**prérentrée vaccinale**" pour les étudiants pas encore vaccinés ;
- **Accompagnement de l'assouplissement du télétravail et des protocoles sanitaires concernant la restauration, avec maintien en télétravail ou en ASA des personnes vulnérables ;**
- **La fourniture des masques de protection doit être effective pour tous les personnels** : rappel à faire aux établissements ;
- **Ajout de la mention à l'avis du HSCP concernant la ventilation et l'aération dans la circulaire**, de manière à être plus précis ;
- Problèmes liés à la sécurité et à la fiabilité des autotests ;
- Réflexions spécifiques autour du télétravail et des personnels en situation de handicap. Les usages numériques se développent, la pratique du télétravail s'est généralisée : **information aux agents et établissements du lancement cette année de l'étude sur le télétravail des travailleurs en situation de handicap menée par l'Ansa, en partenariat avec l'Agefiph, le FIPHFP et la CNSA ;**
- **Le SNPTES exige que soient réalisés et envoyés au plus tard à la mi-juin, tous les documents utiles aux établissements pour organiser leur rentrée universitaire dans les meilleures conditions.** Et ce en prévoyance d'éventuels rebonds épidémiques, et dans le respect du dialogue social.
- Enfin, **Le SNPTES exige que tous les établissements aient évalué à l'automne 2021 (passage en CHSCT et CT) l'impact et les conséquences de la crise Covid sur tous leurs agents et usagers** : TMS (dégradation posture de travail en travail à distance), isolement professionnel, souffrance des encadrants, errance des étudiants, conditions du retour en présentiel des agents vulnérables en ASA et de tous les agents en travail à distance depuis de longues semaines etc.

Choisy-le-Roi, le 21 mai 2021

<sup>1</sup> [https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=13107](https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=13107)